



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMSC 2022-08-17

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de renouvellement du transfert de location du local à monsieur Alain BLANCARD, artiste-peintre et photographe au 195 rue Droite.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande de monsieur Alain BLANCARD, artiste-peintre et photographe, domicilié 2 Cours du Château – 05300 RIBIERS, sollicitant suite à divers travaux dans la rue mercerie le renouvellement du transfert de la location de son local/atelier au 195 rue Droite.

VU la convention d'occupation précaire signée le 15 mars 2021 entre la ville de Sisteron et monsieur PERRONE.

VU la convention du 5 janvier 2022 conformément à la décision DMSC 2021-09-22 de mise à disposition du local/atelier situé au 195 rue Droite.

CONSIDERANT que le local situé au 195 rue Droite – 04200 SISTERON – est vacant pour le renouvellement de la location.

D E C I D E

ARTICLE 1 : De signer une convention avec monsieur Alain BLANCARD, artiste peintre et photographe domicilié 2 Cours du Château– 05300 RIBIERS, pour l'utilisation du local situé au – 195 rue Droite – 04200 SISTERON– d'une surface de 47 m² ainsi que les locaux annexes (sanitaires + cave de 57 m²).

Un état des lieux du local sera annexé à la convention.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est provisoire et autorisée pour une durée réajustable en fonction de la durée des travaux situés rue Mercerie à compter du 5 octobre 2022 pour une année.

ARTICLE 3 : Cette location est consentie pour un montant de 130 euros par mois. Les charges d'eau et d'électricité incombent à monsieur Alain BLANCARD.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, madame le Trésorier et monsieur Alain BLANCARD.

Fait à SISTERON, le 5 octobre 2022
Le Maire, Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 30/06/2023 à 14h30

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20221005-2022_08_17D